

12. Quelle espèce d'eau est celle des puits en général ?
13. Quelle espèce d'eau est celle de la rivière ?
14. A quelle distance des habitations, des fosses d'aisances, ou des étables, les puits sont-ils généralement situés dans le village ou dans la campagne ?
15. Quelle est la profondeur moyenne des puits ?
16. Quelle est la hauteur moyenne de l'eau dans les puits ?
17. Où prend-on la glace ? Est-ce dans un endroit où l'eau soit à l'abri de toute contamination ?
18. Avez-vous quelques remarques à faire plus particulières sur la qualité de l'eau et de la glace consommées dans votre localité ?

ART. 4.—DRAINAGE, CANAUX D'EGOUT

1. Y a-t-il un système de drainage dans la ville ou dans le village ?
2. Si oui, quelle est la longueur totale des canaux d'égouts mis bout à bout ?
3. Ces canaux d'égouts sont-ils couverts ou fermés ?
4. Quels matériaux emploie-t-on dans la construction de ces canaux d'égouts ? Sont-ils en briques ou en bois, et de quel bois ?
5. Quelle forme ont-ils à l'intérieur ? Sont-ils carrés, ronds ou ovales ?
6. Quelles dimensions ont-ils à l'intérieur ?
7. Comment les joints en sont-ils faits ?
8. A quelle profondeur sont-ils situés dans la terre ? Sont-ils situés plus bas que le niveau des caves des maisons ?
9. Quelle pente ont ces égouts. (Combien de pieds par cent pieds.)
10. Ont-ils plusieurs décharges, et où vont-ils se décharger ?
11. S'y forme-t-il des dépôts de matières solides ? Sont-ils bouchés quelquefois au point qu'on soit obligé de les travailler ?
12. Ont-ils une ventilation, et laquelle ?
13. Donne-t-ils quelquefois de la mauvaise odeur ?
14. Ces égouts sont-ils construits d'après un plan fourni par un Ingénieur compétent, et faits sous sa direction ?
15. Combien de maisons sont en communication avec ces égouts ?
16. Comment se fait la communication entre le canal de la maison et celui de la rue ?
17. Y a-t-il des *esses* de sureté aux water-closets et aux évier ?
18. Y a-t-il des fosses d'aisances en communication avec les égouts publics ? Combien ?
19. Là où il y a des égouts publics, les propriétaires sont-ils obligés de faire communiquer leurs maisons avec ces égouts ?
20. Dans les maisons de la ville ou du village qui ne sont pas en communication avec l'égout public, s'il y en a un, de même que dans les maisons situées dans la campagne, comment égoutte-t-on les eaux ménagères ? Dites comment on en dispose : si l'on s'en sert pour l'engrais des terres ; si on les jette sur le sol avoisinant les maisons ; si on les fait égoutter dans une rivière ou dans un cours d'eau par le moyen d'un canal, d'un tuyau ou d'un fossé ouvert ; si on les envoie dans un puisard creusé dans la terre ; si on les fait couler